

**Principe général :**            **Atteinte des tissus avec haut potentiel d'infection : 50 % pour le chat, 30% pour l'homme, 10% pour le chien, sans possibilité de déterminer quelle morsure va s'infecter.**

**Germes principaux en cause :**

Streptocoques spp, staphylocoques spp., anaérobies

**Spécifique à l'homme :** Eikenella corrodens

**Spécifique à l'animal :** Pastorella, Capnocytophaga canimorsus

**Traitement local :**

1. Lavage abondant par eau, savon, chlorhexidine ou Bétadine
2. Parage, drainage, pas de fermeture primaire (sauf pour la face), suture des plans profonds sur drains ou lames
3. Immobilisation et surélévation pour les membres
4. Radiographies si effraction : articulaire, osseuse ou si suspicion de corps étranger (dent,...)
5. Prélèvements bactériologiques (aérobies/anaérobies) que si infection clinique

**Traitement général :**

Antibiotique IV pour minimum 48h si:

1. infection clinique
2. plaie profonde ou délabrée (nécessité de débridement au bloc opératoire)
3. immunosuppression
4. fermeture primaire (y compris plaie superficielle du visage)

Antibiotique p.o. (48 h) pour toute autre morsure fraîche (moins de 6h), puis selon status local.

Pas d'antibiotiques si morsure datant de plus de 24h sans signes cliniques d'infection

Recherche d'un risque de rage

Contrôle de la vaccination antitétanique (immunoglobulines si absence de vaccination ou si dernier rappel date de > 10 ans dans les cas à risques, rappel si > 5 ans et cas à risques)

Antalgie par AINS

**Choix de l'antibiotique :**

Allergie aux pénicillines	i.v.	p.o.
non	Augmentin 25 mg /kg 4x/j	Augmentin 15-20 mg/kg 3x/j
oui	Bactrim 5 mg/kg (TMP) 2x/j Flagyl 10 mg/kg 3x/j ou Clyndamicine 5 mg/kg/dose 4x/j	Bactrim 5 mg/kg (TMP) 2x/j Flagyl 10 mg/kg 3x/j ou Clyndamicine 5 mg/kg/dose 4x/j

**Suivi :**

- tout traitement ambulatoire nécessite un contrôle médical dans les 24 h.

**Remarques :**

- Toute plaie suspecte d'une atteinte articulaire, tendineuse, cartilagineuse ou osseuse doit bénéficier d'une exploration chirurgicale de préférence sous AG
- La durée de l'antibiothérapie intraveineuse est décidée en fonction de l'évolution clinique et des tissus contaminés, elle reste i.v. pendant toute l'hospitalisation (à rediscuter avec CDC si la voie lâche)
- Feuille d'annonce obligatoire au vétérinaire cantonal, sur le site :  
<http://etat.geneve.ch/dt/site/agriculutre/veterinaire>  
<https://chirurgie-pediatrique-intra.hcuge.ch>, sous « formulaires »